



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens
& Concours

Bureau des examens généraux

DEC1

n° 0002 - 2024/DEC1

Affaire suivie par :

Nathalia JEROME

Cheffe du bureau des examens généraux

Tél : 05 94 27 21 83

Mél : nathalia.jerome@ac-guyane.fr

Cépéro

Place Leopold HEDER – BP 6011

97306 Cayenne Cedex

Cayenne, le lundi 16 octobre 2023

Le recteur de région académique,
Recteur de l'académie de Guyane,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale,
Chancelier des universités,

à

Mesdames, Messieurs les membres des corps
d'inspection,
Mesdames, Messieurs les chef(fe)s d'établissement et
adjoints,

S/c

Madame la directrice académique adjointe
des services de l'éducation nationale,

Objet : Calendrier des inscriptions et des épreuves du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) et Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG)– Session 2024

Références :

- Décret n°2012-432 du 30-03-2012 modifié relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable
- L'arrêté du 31 août 2023 relatif au calendrier des inscriptions et des épreuves du DCG et du DSCG session 2024 est publié au BOESR n°35 du 21 septembre 2023

La présente circulaire précise le calendrier des inscriptions et des épreuves du DCG et DSCG pour la session 2024.

Diplôme postulé	DCG	DSCG
Date nationale d'ouverture des inscriptions sur Internet	Lundi 22 janvier 2024	Mercredi 3 juillet 2024
Date limite nationale de : Demande d'inscription sur internet Dépôt des pièces justificatives (notamment le Livret 2 VAE*, le rapport de stage pour l'UE 13 du DCG, la « Fiche d'agrément du sujet de mémoire » validée et le mémoire pour l'UE7 du DSCG) ; Paiement en ligne correspondant au montant des droits d'inscription	Judi 22 février 2024 à 12:00 (heure locale)	Judi 29 août 2024 A 12:00 (heure locale)

VAE : validation des acquis de l'expérience

A compter de la session 2024, il n'y a qu'une seule et même date limite de clôture des inscriptions, de dépôt des pièces justificatives et de paiement en ligne.

Les bénéficiaires d'une décision de validation partielle, prononcée au titre de la VAE par le jury du DCG ou par le jury national du DSCG, sont soumis au calendrier fixé ci-dessus.

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, **les inscriptions s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet**, à partir du site : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/diplomes-comptables-superieurs-dcg-dscg-dec-49871>

L'ensemble des pièces justificatives doivent être téléversées par le candidat dans son espace dédié, créé lors de son inscription en ligne, dans les délais fixés à l'article 1 du présent arrêté.

Le paiement des droits d'inscription est dématérialisé et doit intervenir dans les délais prévus.

La demande d'inscription à l'épreuve n°7 du DSCG « Mémoire » n'est acceptée au titre de la session 2024 que si la « Fiche d'agrément du sujet de mémoire », dûment validée par un enseignant – chercheur, téléversée par le candidat dans son espace dédié, au plus tard à la date fixée.

Le candidat qui souhaite confier l'étude de sa demande d'agrément à son service gestionnaire doit lui faire parvenir ladite fiche au plus tard le 10 avril 2024 (date du courriel faisant foi). Cette fiche est notamment disponible sur le site académique.

Lors de son inscription, le candidat précise, parmi les épreuves constitutives du diplôme, celles pour lesquelles il souhaite faire valoir le ou les éventuels reports de note ou de dispense. Le cas échéant, il précise aussi la ou les validations accordées au titre de la VAE par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG

Aucun paiement des droits d'inscription, aucune pièce justificative ne sera acceptée hors délais. Toute absence ou erreur de paiement entraîne l'annulation de l'inscription. Aucun remboursement ne peut intervenir ultérieurement. Il ne sera pas effectué de relance pour quelque motif que ce soit.

Pour un même diplôme, le candidat ne peut à la fois s'inscrire aux épreuves ponctuelles et à la VAE.

Les candidats sont invités à consulter les notices sur le site du SIEC : <http://www.siec.education.fr> rubrique Examens - DCG/DSCG.

Contact gestionnaire examens : **Floriane BEAUSOLEIL**

dec.postbac@ac-guyane.fr / tel : 0594 27 21 79

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par autorisation,
La cheffe de la Division des Examens & Concours,

Pour le Recteur d'Académie
et par autorisation
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Jeannette SAHAI

